

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 2117)

Commission	
Gouvernement	

N° 72

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Mansouri

-----

**ARTICLE 3 TER**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« sans préjudice des obligations résultant de la Charte de l'environnement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à sécuriser le dispositif en rappelant expressément que les procédures prévues demeurent encadrées par les principes constitutionnels de la Charte de l'environnement, notamment le droit à l'information et la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Cette précision évite toute interprétation qui pourrait laisser penser que les dérogations introduites par le texte permettraient de s'affranchir de ces garanties essentielles.